

Date de création : 27/10/2025 par JMD



GUIDE PRATIQUE

de la

Supervision Didactique

Formation de Psychopraticien

En accord avec les critères de l'European Association for Psychotherapy (EAP)
et de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P)

La formation des psychopraticiens constitue un enjeu majeur pour garantir la qualité des soins proposés aux patients et pour assurer le développement d'une identité professionnelle solide chez les praticiens.

Dans ce contexte, et en accord avec les critères établis par l'European Association for Psychotherapy (EAP) et la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P), la **supervision didactique** doit occuper une place **centrale** dans le programme de formation des écoles de psychopraticiens.

LES SUPERVISIONS SONT UNIFIEES AU PROGRAMME DE FORMATION



Pour l'EAP et la FF2P, les modules de groupe de supervision didactique des pratiques professionnelles des élèves, le programme de formation théorique et les entraînements à la pratique ne doivent pas être conçus comme des interventions distinctes, mais ils doivent être pensés comme les composantes intégrées d'un même processus pédagogique unifié.

1. Critères de l'EAP et de la FF2P concernant la Supervision

1.1 - EAP : STANDARDS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

L'EAP a établi des standards précis concernant la formation des psychothérapeutes en Europe, incluant des exigences spécifiques relatives à la supervision.

Selon les critères de l'EAP, la formation en psychothérapie doit obligatoirement inclure une "pratique clinique sous supervision" pour les élèves. Les exigences minimales stipulent :

- **Volume horaire** : Au moins 150 heures pour 400 heures de pratique clinique
- **Durée minimale** : Deux ans de supervision continue
- **Ratio recommandé** : 1 heure de supervision pour quatre heures de pratique clinique (1:4)
- **Superviseur** : Praticiens qualifiés/certifiés répondant aux critères du CEP

1.2 - FF2P : STANDARDS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

En tant qu'organisme national elle reprend et applique les critères de l'EAP aux écoles EAPTI qu'elle agrée pour l'EAP. Elle veille à ce que les formations respectent les standards européens tout en tenant compte des spécificités françaises.

Rôle de la FF2P	Supervision Didactique
<ul style="list-style-type: none">• Assurer le respect des standards européens• Tenir compte des spécificités du contexte français• Vérifier la mise en place de dispositifs de supervision adéquats• Évaluer la qualité des superviseurs	<ul style="list-style-type: none">• Condition sine qua non pour le CEP• Évaluation quantitative (nombre d'heures)• Évaluation qualitative (compétence des superviseurs)• Liberté de format (individuel ou groupe) laissée aux écoles EAPTI

1.3 - FLEXIBILITE LAISSEE AUX ECOLES EAPTI

L'EAP comme la FF2P fixe des exigences minimales pour la supervision et laisse aux écoles EAPTI la liberté de choisir le format (individuel ou en groupe) le mieux adapté à ses objectifs pédagogiques, à ses orientations théoriques spécifiques, comme la Gestalt-thérapie.

2. Définition et Objectifs de la Supervision Didactique

2.1 QU'EST-CE QUE LA SUPERVISION *DIDACTIQUE*?

Supervision <i>Clinique</i> classique	Supervision <i>Didactique</i>
Accompagnement de l'élève praticien dans sa pratique clinique, focalisé sur l'analyse des cas et la résolution de problèmes thérapeutiques.	Espace d'apprentissage structuré qui inclus les aspects de la supervision clinique avec une dimension explicitelement pédagogique qui permet aux élèves de faire le lien entre la théorie de la Gestalt-thérapie et leur pratique clinique naissante.

2.2 OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA SUPERVISION *DIDACTIQUE*?

• Conceptualiser sa pratique : Mettre des mots sur ce qui se passe dans la relation thérapeutique, en utilisant le cadre conceptuel de la Gestalt-thérapie.	• Développer sa posture : Accompagner l'étudiant dans le développement de sa posture professionnelle et sa singularité.	• Intégrer l'éthique : Aborder les questions éthiques et déontologiques qui se posent dans la pratique clinique.
• Développer l'articulation : Consolider le lien entre théorie et pratique pour renforcer sa posture professionnelle.	• Identifier ses processus : Prendre conscience de ses propres projections, résonances et angles morts dans la relation thérapeutique.	• Vérifier la protection : S'assurer du pré-diagnostic, de la protection du thérapeute et du patient, et interroger les difficultés à l'installation.
• Élaborer des hypothèses : Construire des stratégies d'intervention adaptées aux situations cliniques.		

3. Responsabilités du Superviseur envers les Supervisés

Le rôle du superviseur agréé est d'initier un véritable processus de **SUPER-vision** et d'enseignement qui doit **s'inscrire dans la cohérence pédagogique de l'établissement**. Grâce à ses interventions, son analyse et sa capacité à faciliter les retours du groupe, il amène le supervisé à approfondir la compréhension de sa propre pratique et à la **relier aux savoirs théoriques et pratiques** acquis durant sa formation.

Le superviseur didactique en Gestalt-thérapie assume plusieurs responsabilités essentielles envers les élèves supervisés qu'il accompagne :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Accompagnement Personnalisé
Offrir un soutien adapté au niveau de développement de chaque élève, en tenant compte de ses besoins spécifiques, de son style personnel et de son rythme d'apprentissage.Évaluation Continue
Procéder à une évaluation constante des compétences acquises, fournir des retours constructifs et identifier des axes d'amélioration.Évaluation des Risques
Évaluer les risques encourus par le thérapeute et ses patients, veiller à la protection de tous, y remédier et agir en conséquence. | <ul style="list-style-type: none">Modélisation Professionnelle
Incarner les valeurs et la posture du gestalt-thérapeute, servant de modèle d'identification professionnelle.Sécurité Émotionnelle
Créer et maintenir un cadre sécurisant permettant l'exploration des difficultés cliniques sans jugement.Veille Éthique et Déontologique
Veiller aux bonnes pratiques de l'éthique et de la déontologie de la profession. |
|--|---|

4. Synergie participative du Superviseur dans l'Ecole

Il est essentiel que le superviseur didactique soit un **superviseur certifié** et qu'il ait **reçu l'agrément du Conseil Pédagogique de l'école EGN - Champ-G**.

Il doit être pleinement **aligné** aux standards et au programme de formation pédagogique de l'école et **adhérer** à la vision de l'école dans une **synergie participative**. Cela implique de collaborer activement dans le développement et l'amélioration de la cohérence pédagogique. Cette adhésion est importante pour plusieurs raisons :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">Cohérence pédagogique : Assurer une continuité entre les enseignements théoriques et leur application pratique dans la supervision didactique.Synergie rapprochée avec le Conseil Pédagogique : S'engager activement dans les réunions de travail proposées par Conseil Pédagogique pour contribuer à l'évolution du programme.Développement curriculaire : Assurer une veille pédagogique continue en jouant un rôle moteur dans la révision des contenus de formation, en fonction des besoins qui émergent lors des supervisions.Garant des standards : Veiller que les pratiques des élèves supervisées respectent les critères, la déontologie et l'éthique de l'EAP et de la FF2P et, dans le cas contraire, prendre toutes les dispositions nécessaires pour y remédier et en informer le Conseil Pédagogique et l'école.Évaluation continue des postures : Prendre toute décision utile face à des postures professionnelles non incarnées ou des pratiques instables qui peuvent présenter un risque pour l'élève/thérapeute ou les personnes accompagnées par celui-ci. En informer le Conseil Pédagogique et l'école. |
|---|

5. ORGANISATION DES GROUPES DE SUPERVISION DIDACTIQUE

5.1 IMPLÉMENTATION DES GROUPES A PARTIR DE JANVIER 2026

A partir du 1^{er} janvier 2026, la supervision didactique en groupe devient la norme. Ces groupes sont réalisées au sein de l'école avec des superviseurs certifiés et agréés EGN - Champ-G

ATTENTION, après le 31 décembre 2025, les heures de supervisions qui seraient suivies en individuel avec des superviseurs certifiées et agréés EGN - Champ-G, ne pourront plus être comptabilisées pour le CEP.

5.2 DEROGATION JUSQU'EN DECEMBRE 2025

Possibilité pour les anciennes promotions et les promos actuelles de suivre et de comptabiliser 10 heures de supervision individuelles pour le CEP, avec un superviseur **certifié** et **agréé** EGN - Champ-G (au tarif du superviseur) jusqu'à fin décembre 2025.

Pour que les heures de supervision individuelle soient validées pour le CEP, le stagiaire et le superviseur doivent impérativement fournir à Champ-G une liste des présences co-signée. Champ-G ne gérant pas directement le contrat pour ces supervisions individuelles, ce suivi est sous leur entière responsabilité.

Si vous avez réalisé de la supervision individuelle au cours de l'année 2025, merci de vous rapprocher du secrétariat par mail ou par téléphone, afin de faire un point sur votre situation.

5.3 - ORGANISATION DES GROUPES

Nos superviseurs proposent des groupes ouverts pour 3 ou 4 élèves.



Tous les groupes de supervisions démarreront dès l'intégration de **3 élèves minimum** (Ceci indépendamment du nombre total possible d'élèves supervisés)

Stagiaires par Groupe	Nbr Total d'Heures/session	Le groupe peut Démarrer à partir de :	Tarif / Stagiaire	Heures Cumulables pour le CEP
3 élèves	3h	3 élèves	125€ / session	3h/session
4 élèves	4h	3 élèves	150€ / session	4h/session

5.4 - INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire à un groupe de supervision, veuillez contacter directement Pauline, via l'adresse mail du secrétariat, ou par téléphone.



Pour garantir une mise en place rapide et efficace des groupes, vous pouvez préalablement vous concerter entre élèves pour essayer de former au minimum un groupe de 3 personnes.



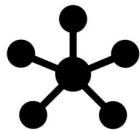
AU CAS OU LES GROUPES SONT COMPLETS ? Si tous les groupes de supervision sont complets, nous vous encourageons à vous concerter entre étudiants. L'objectif est de constituer un nouveau groupe composé d'au minimum trois personnes. Une fois que vous aurez formé ce groupe, il vous suffira de contacter le secrétariat. Nous prendrons alors les dispositions nécessaires pour vous trouver un superviseur disponible et ainsi créer un nouveau groupe de supervision. Merci de nous préciser si vous préférez en **visio** ou en **présentiel**, et votre **jour** de préférence.

5.5 – CALENDRIER GROUPES EN 2026 – SUPERVISEURS AGRÉÉS



VISIO – 2026

Thérèse ALLARD	Béatrice FOUCALT	Marie-France WOJCIK
LUNDI 9h00 - 13h00 4 personnes <ul style="list-style-type: none"> ➤ 19 janvier 2026 ➤ 09 février 2026 ➤ 23 mars 2026 ➤ 13 avril 2026 ➤ 11 mai 2026 ➤ 15 juin 2026 ➤ 07 septembre 2026 ➤ 12 octobre 2026 ➤ 16 novembre 2026 ➤ 07 décembre 2026 	LUNDI 14h30 - 17h30 3 personnes <ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 janvier 2026 ➤ 02 février 2026 ➤ 02 mars 2026 ➤ 20 avril 2026 ➤ 18 mai 2026 ➤ 22 juin 2026 ➤ 07 septembre 2026 ➤ 05 octobre 2026 ➤ 16 novembre 2026 ➤ 14 décembre 2026 	MARDI 13h00 - 17h00 4 personnes <ul style="list-style-type: none"> ➤ 08 janvier 2026 ➤ 10 février 2026 ➤ 03 mars 2026 ➤ 02 avril 2026 ➤ 05 mai 2026 ➤ 03 juin 2026 ➤ 08 septembre 2026 ➤ 06 octobre 2026 ➤ 03 novembre 2026 ➤ 02 décembre 2026
Yolande DU FAYET DE LA TOUR MARDI 17h00 - 20h00 3 personnes <ul style="list-style-type: none"> ➤ 06 janvier 2026 ➤ 03 février 2026 ➤ 03 mars 2026 ➤ 31 mars 2026 ➤ 28 avril 2026 ➤ 02 juin 2026 ➤ 08 septembre 2026 ➤ 06 octobre 2026 ➤ 10 novembre 2026 ➤ 08 décembre 2026 <p>Possibilité d'ouvrir un groupe en VISIO les samedis matin. Contactez le secrétariat.</p>	Yolande DU FAYET DE LA TOUR VENDREDI 09h30 - 13h30 4 personnes <ul style="list-style-type: none"> ➤ 09 janvier 2026 ➤ 06 février 2026 ➤ 06 mars 2026 ➤ 03 avril 2026 ➤ 08 mai 2026 ➤ 26 juin 2026 ➤ 11 septembre 2026 ➤ 09 octobre 2026 ➤ 20 novembre 2026 ➤ 18 décembre 2026 <p>Possibilité d'ouvrir un groupe en VISIO les samedis matin. Contactez le secrétariat.</p>	Béatrice FOUCALT VENDREDI 09h00 - 13h00 4 personnes <ul style="list-style-type: none"> ➤ 16 janvier 2026 ➤ 13 février 2026 ➤ 13 mars 2026 ➤ 10 avril 2026 ➤ 22 mai 2026 ➤ 19 juin 2026 ➤ 11 septembre 2026 ➤ 09 octobre 2026 ➤ 13 novembre 2026 ➤ 18 décembre 2026



PRESENTIEL - 2026

Christine DUBART	Yves SCHERPREEEL	Yolande DU FAYET DE LA TOUR Reste 1 place
MARDI 14h00 - 18h00 4 personnes 7 rue Sainte Barbe 59000 LILLE <ul style="list-style-type: none">➤ 13 janvier 2026➤ 10 février 2026➤ 10 mars 2026➤ 07 avril 2026➤ 05 mai 2026➤ 09 juin 2026➤ 15 septembre 2026➤ 13 octobre 2026➤ 17 novembre 2026➤ 15 décembre 2026	SAMEDI 09h00 - 12h00 3 personnes 1 Rue René et Gérard Mulliez 7700 MOUSCRON (B) <ul style="list-style-type: none">➤ 17 janvier 2026➤ 07 février 2026➤ 14 mars 2026➤ 11 avril 2026➤ 09 mai 2026➤ 20 juin 2026➤ 19 septembre 2026➤ 17 octobre 2026➤ 14 novembre 2026➤ 12 décembre 2026	VENDREDI 09h30 - 13h30 4 personnes 11, rue Fénelon 75010 PARIS <ul style="list-style-type: none">➤ 16 janvier 2026➤ 20 février 2026➤ 20 mars 2026➤ 17 avril 2026➤ 29 mai 2026➤ 19 juin 2026➤ 04 septembre 2026➤ 02 octobre 2026➤ 13 novembre 2026➤ 11 décembre 2026